

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT
**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LOUDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 19 JUN 2023

Date de la convocation
13.06.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 10
Votants 15

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf juin,
à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme LIEBOT, Mme PINEAU, M. TOURAINÉ,
Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX-MAILLET, Mme BOURGERIE.

ABSENTS ET EXCUSES

M. DAZAS, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme VAY,
Mme POUZIN.

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Jean-Louis DOUX
Pouvoir de M. Philippe FORTIN à M. Dominique TOURAINÉ
Pouvoir de M. Michel LAMBERT à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Armelle VAY à Mme Laurence ETOURNEUX-MAILLET
Pouvoir de Mme Monique POUZIN à Mme Bernadette VAUCELLE*

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Révision des tarifs au 1^{er} juillet 2023 : Hébergement des personnes âgées –
Résidence autonomie des Capucins – bâtiment 1**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Comme exposé, en information, lors du Conseil d'Administration du 23 mars dernier,
l'arrêté NOR : ECOC2232246A du 23 Décembre 2022 relatif aux prix des prestations
d'hébergement de certains d'établissement accueillant des personnes âgées, stipule que
l'augmentation pour l'année 2023 ne pourra être supérieure à 5.14 %.

LOGEMENTS	SURFACE m ²	PROPOSITION 2023/2024 Selon l'arrêté + 5,14 % du Ministère de l'économie et finances		
		LOYERS +5,14%	CHARGES +5,14%	MONTANT TOTAL DU LOYER
LOGEMENT 1	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 2	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 3	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 4	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 5	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 6	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 7	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 06 JUIL. 2023

Publié le : 06 JUIL. 2023

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-268600129-20230619-2023-3-2a-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

LOGEMENT 8	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 9	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 10	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 11	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 12	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 13	39,17 m ²	397,449 €	117,326 €	514,78 €
LOGEMENT 14	42,80 m ²	406,557 €	132,186 €	538,74 €
LOGEMENT 15	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 16	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 17	45,35 m ²	423,445 €	140,089 €	563,53 €
LOGEMENT 18	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 19	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 20	52,13 m ²	410,302 €	161,013 €	571,32 €
LOGEMENT 21	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 22	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 23	45,35 m ²	423,445 €	140,089 €	563,53 €
LOGEMENT 24	40,86 m ²	412,164 €	126,233 €	538,40 €
LOGEMENT 25	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
LOGEMENT 26-27 (Fusion)	60,00 m ²	423,601 €	161,637 €	585,24 €
LOGEMENT 28	40,86 m ²	412,164 €	126,233 €	538,40 €
LOGEMENT 29	30,47 m ²	396,870 €	92,713 €	489,58 €
TOTAL		11 246,52 €	2 959,06 €	14 205,58 €

(Pourcentage maximum d'évolution autorisé par le Ministère de l'Economie et des Finances : +1,25 % en 2019, 1,08 % pour 2020, 0,46 % pour 2021, 1,97% pour 2022)

Après examen, les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour une augmentation à hauteur de 5.14 % et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

